Ambassade des Etats-Unis d'Amérique

Alger, Algérie

Le 18 février 2010

LE DEPARTEMENT D'ETAT AMERICAIN SOUMET UNE PROPOSITION POUR L'AUGMENTATION DES FRAIS DES SERVICES CONSULAIRES

En date du 9 février 2010, le Département d'Etat a publié une proposition dans le Registre des Règlements et Ordonnances (Federal Register) en vue d'une prochaine augmentation des frais des services consulaires, y compris les passeports, les visas d'immigration et les services pour les citoyens américains.

Ces changements s'appliquent de manière égale dans tous les services consulaires du Département d'Etat Américain à travers le monde.

Frais proposés:

- - Les frais de dossier de visa d'immigration (IV) - Seront de 330 $ pour les ascendants et descendants directs et les proches sujets au quota familial (dossiers traités sur la base d'un formulaire I-130, I-600 ou I-800);
- 720 $ pour l'immigration soutenue par un dossier d'emploi (dossiers traités sur la base d'un formulaire I-140).
- 305 $ pour les autres cas (Visas d'immigration spéciaux, des visas de Diversité (DV loterie) et tous les autres visas d'immigration;
- Les Frais supplémentaires de sécurité de visa d'immigration - qui doivent être collectés auprès de tous les demandeurs de visas d'immigration- passeront de 45 $ à 74 $;
- La redevance de la DV passera de 375 dollars à 440 $;
- Les droits d'examen de la prise en charge par NVC passera de 70 $ à 88 $;
- La redevance pour déterminer le statut pour un retour d'un résident au USA diminuera de 400 $ à 380 $;
- Les frais de traitement de demandes de passeport pour adultes changeront de 75 $ à 110 $;
- Les droits de demande d'un rapport consulaire de naissance à l'étranger passera de 65 $ à 100 $;
- Les services notariaux et d'authentification, qui oscillent actuellement entre 20 $ à 30 $, seront portés à la somme fixe de 50 $;
- Les frais pour la prise des dépositions et d'exécution des commissions pour recevoir des témoignages seront modifiés comme suit: planifier et/ou organiser des rendez-vous pour les dépositions, varieront entre 475 $ et 1283 $; les honoraires consulaires pour assister à, prendre les dépositions ou exécuter des commissions pour recevoir des témoignages,

passeront de 265 $ à 309 $ par heure, plus les frais de prestations relatifs aux serments et dépositions par téléphone, les honoraires consulaires passeront de 265$ à 213$ par heure. Quant aux services impliquant l'utilisation du sceau et la certification des dépositions passeront de 70$ à 415$.

- 82 $ pour rajouter des pages de passeport;
- Des frais de 450 $ seront appliqués sur le document de renonciation formelle à la citoyenneté américaine, qui s'applique uniquement aux personnes qui choisissent de prêter serment pour une telle renonciation en vertu de l'art. 349 (a) (5) de l'INA.

Le Département d'Etat ne mettra cette procédure en vigueur qu'après consultation du public et publication finale de cette réglementation. A cet effet, un site Internet www.regulation.gov a été mis à la disposition des personnes désirant en savoir plus sur cette proposition.